

Les cadastres genevois du XVIIIe siècle et de la période française

Autor(en): **Guichonnet, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **11 (1963)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-728047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES CADASTRES GENEVOIS DU XVIII^e SIÈCLE ET DE LA PÉRIODE FRANÇAISE

par Paul GUICHONNET



LE XVIII^e siècle a vu le début des grandes opérations cadastrales destinées à asseoir l'impôt foncier sur une base territoriale exacte. Dans toute l'Europe, c'est une floraison d'initiatives et d'entreprises, un véritable âge d'or de l'arpentage qui a rempli les archives de plans et de registres dont on a mis longtemps à découvrir l'intérêt. C'est Marc Bloch, on le sait, qui, le premier, attira l'attention sur ces documents, entreprit leur analyse et créa cette histoire agraire qui a pris, depuis

trente ans, un si vaste essor.¹ Genève ne fait pas exception à la règle et les Archives d'Etat possèdent une très remarquable série de cadastres qui, sauf erreur, n'ont fait l'objet d'aucune étude détaillée.² On les a, certes, utilisés pour l'identification des sites et des lieux-dits anciens. Louis Blondel, plus que tout autre, les a mis au service de ses recherches archéologiques et il n'est aucune de ses publications qui ne soit illustrée d'extraits des anciens parcellaires, exploités avec une admirable sagacité.

Nous nous proposons de décrire rapidement les cadastres genevois du XVIII^e siècle et de la période française, de 1798 à 1814, et de souligner combien cette source, trop méconnue, peut non seulement jeter de lumière sur l'histoire économique et sociale, mais aussi expliquer la géographie actuelle de la ville et de la campagne genevoises.

¹ Sur l'ensemble des problèmes, on consultera, de M. BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, dans la seconde édition, 1956. R. Dauvergne a procuré un second tome de suppléments contenant les travaux de M. Bloch publiés postérieurement, ainsi que la bibliographie générale et l'état des questions, correspondant à chaque chapitre des *Caractères*. On a ainsi un guide très précieux où on verra, sur les cadastres, les pages XIV-XV, 197-201, 205-207.

² Genève, ni non plus la Suisse ne sont mentionnées dans l'enquête de M. BLOCH sur *Les plans parcellaires* in *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, pp. 60-70, 390-398. Pour la Suisse, aucune étude d'ensemble, à cause du morcellement des cantons et de la différence des régimes juridiques. On trouvera une liste des travaux publiés jusqu'en 1893 dans F. et E. ANDEREGG, *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Landwirtschaft*. Fascikel V 9 ab. Berne (1894), pp. 260-266. La *Bibliothèque nationale suisse*, à Berne, a un fichier des études parues depuis 1894 mais aucune de ces deux séries ne comporte de titre intéressant Genève.

Une série de circonstances ont fait que les anciens cadastres sont, à Genève, plus abondants et plus précis que partout ailleurs. La cité du XVIII^e siècle, en effet, garde le souvenir des luttes et des alertes passées. Toujours prête à se rétracter derrière ses fortifications, elle commence à déborder, hors les murs, en banlieues encore toutes champêtres et règne sur des domaines « lointains », jusqu'à Avully, au couchant, et à Jussy, au levant. Mais ces possessions, morcelées, sont enclavées dans les terres de France et de Savoie. D'où la nécessité de délimitations exactes et d'une cartographie précise des terroirs, facilitées par l'exiguïté des territoires, la richesse de la République et, surtout, l'excellent niveau scientifique des opérateurs, en cette époque passionnée de sciences mathématiques.

A l'indépendance genevoise succède, sous le Directoire, la tutelle française. Genève devient le chef-lieu d'un département, plié aux lois uniformes d'un grand Etat centralisé qui met en train une cadastration générale. La Restauration, enfin, « arrondit » la République ressuscitée par l'annexion de communes savoyardes et gessiennes qui constituent l'actuel canton. Or les paroisses sardes avaient été, de leur côté, arpentées entre 1728 et 1738 et leur cadastre est versé aux Archives d'Etat. D'où, dans cette mosaïque de terres et de souverainetés, une convergence de descriptions foncières, élaborées selon des méthodes diverses qui se complètent et s'éclairent réciproquement. L'ensemble constitue, sans contredit, une des plus riches séries cadastrales européennes, pour le plus grand profit des chercheurs.

I. LES PREMIÈRES DESCRIPTIONS DU TERROIR GENEVOIS

(fin du XVIII^e siècle)

Après la plus ancienne représentation de la campagne genevoise, document isolé, remontant au milieu du XVI^e siècle et étudié ici même par M. Gustave Vaucher³, c'est dans les vingt dernières années du XVII^e siècle que commence l'arpentage systématique du territoire. Comme dans bien des contrées d'Europe – en France, dans l'Empire, en Italie – où se multiplient les plans seigneurieux et les premières ébauches de cadastres parcellaires, il s'agit de « plans à vue », donnant une image cavalière des lieux. Dès ce moment s'instaure un système qui restera en usage, à Genève, pour tous les cadastres successifs. Au lieu de confectionner, comme le feront les arpenteurs sardes en Savoie, des « mappes » entoilées, d'un seul tenant et de format souvent malcommode, on découpe le terroir en quartiers, figurés sur des plans reliés en atlas et précédés d'une table alphabétique des lieux-dits.

³ *Supra*, page 489.

On a ainsi une première famille de documents qui comprennent des plans à vue de la ville (A I)⁴, levés entre 1689 et 1697, et une série de plans de la « Contrée de Rive et Cologny », établis entre 1670 et 1704 (B I), des banlieues de Plainpalais (1680-1685), de Chêne et de son terroir (1704) (B 2), de Cornavin (1685-1690) (B 4), de Céligny (entre 1686 et 1699) (B 5). Déjà apparaît un arpenteur dont la famille aura une féconde activité, Jacques Deharsu qui décrit la campagne genevoise, entre 1685 et 1689 (B 3: Chêne, Mandement de Jussy, Dardagny, Malval, les Baillets, Russin, Peney, Peissy, Céligny, Bourdigny, Coulex, Satigny).⁵

En dépit de leur facture, parfois rudimentaire, ces plans renferment trois indications de grande valeur. Chaque parcelle porte le nom du propriétaire, la nature de culture et l'estimation de la contenance exprimée soit en mesure de superficie (pose), soit en capacité d'ensemencement (coupe, seytérée).

Cette série se termine par les plans de Carouge et Lancy (B 6) et d'Onex (B 7), dessinés, en 1710, par Théodore Grenier.⁶ Les surfaces y sont toujours indiquées par approximation mais le rendu est beaucoup plus soigné et on voit apparaître une indication qui, désormais, va devenir de règle, celle du fief dont relève chaque parcelle.

II. LES PREMIERS CADASTRES GÉOMÉTRIQUES

(première moitié du XVIII^e siècle)

Les années 1710-1763 sont marquées par une action beaucoup plus intense et coordonnée qui aboutit à la cadastration géométrique détaillée des anciens territoires genevois. Bien que plusieurs arpenteurs soient à l'œuvre, leurs travaux présentent des caractères homogènes. Tout d'abord, ce sont de véritables cadastres et non plus des plans à vue. « Tirés géométriquement », ils sont levés à la planchette, faisant franchir à l'arpentage ce tournant technique fortement souligné par Marc Bloch: « Petit détail, sans doute, mais prenons y garde: détail d'une grande histoire; celle

⁴ Les cadastres sont conservés aux Archives d'Etat où ils forment quatre grandes sections:

A: Ville de Genève.

B: Plans des terres de la Seigneurie de Genève, antérieurs à 1798.

C: Plans « étrangers » (terres sur le pays de Gex et le canton de Vaud).

D: Cadastre de Savoie.

On a indiqué, entre parenthèse, la cote des documents cités.

⁵ Les indications biographiques sur les arpenteurs genevois sont tirées de Louis SORDET, *Dictionnaire des familles genevoises* (ms Archives d'Etat de Genève). Antoine de Harsu, ou de Harsy, de Lyon, libraire, est reçu habitant en 1585 et bourgeois peu après. Il fut le père de Jacques, né en 1632, notaire en 1688, membre du Conseil des CC et chargé par la République de diverses missions de confiance. Jacques Deharsu eut un fils, Pierre, né en 1680, notaire en 1704 et commissaire à terriers, de 1711 à 1742, membres des CC en 1734, qui mourut en 1750.

⁶ Le Dictionnaire de Sordet n'indique qu'un Nicolas Grenier, qui est peut-être le même personnage. Originaire de Vevey, géomètre et commissaire d'extentes pour la République, à la fin du XVII^e siècle, auteur d'une carte du lac de Genève et des baillages de Gex, Ternier et Gaillard.

de la pénétration des méthodes mathématiques dans l'économie ou, pour mieux dire, de l'abstraction dans le concret. »⁷

Les feuilles, d'une facture excellente, ornées d'élégants cartouches, ont, parfois, les chemins, les cours d'eau et les propriétés bâties soulignés de couleurs. Le plan est orienté et il porte toujours l'échelle. Celle-ci est variable, selon l'étendue de la section à représenter, mais elle se fonde sur la toise de France, de dix pieds de Roi. Cette mesure ⁸, largement répandue au XVIII^e siècle, dans tous les pays de langue française, pour les travaux d'architecture et de génie civil, permet le calcul des superficies parcellaires, en toises et pieds carrés. On a de plus, comme dans les plans précédents, le nom du propriétaire et la nature de culture, mais pour l'appartenance au fief, on renvoie à la grosse de reconnaissance. En tête de l'atlas, la table des lieux-dits et, quelquefois, en volumes séparés, la liste alphabétique des propriétaires et la liste numérique des parcelles avec, en regard, le nom de leur possesseur, la qualité du terrain et la contenance. Il est permis de penser que cette seconde série de levés a été influencée par la grande cadastration qui se déroule, dans la Savoie voisine, entre 1730 et 1738. Le figuré du terroir ressemble à celui des mappes sardes; les « registres des numéros suivis » empruntent leur nom et leur libellé au modèle savoyard; enfin, les plans exécutés, entre 1760 et 1763, par Henry, donnent les superficies en journaux, qui sont très probablement des journaux de Savoie.⁹

Dans un certain nombre de communes, on trouve d'abord un premier plan puis, par le même géomètre ou, par un autre opérateur, un « plan de vérification », plus soigné. Sept géomètres se sont partagés, inégalement, la besogne. Entre 1726 et 1735, Jean-Michel Billon lève à la planchette un magnifique plan de la ville, sans doute le plus connu et utilisé des documents cadastraux (A 2 à A 11).¹⁰ Hors les murs sont

⁷ *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, t. 2, supplément, p. 172.

⁸ Le pied de Roi vaut 32 cm 5. L'échelle varie de 20 à 60 toises de Roi.

⁹ Le journal commun de Savoie, ou de Chambéry, a été répandu dans tout le duché par le cadastre. Il est fondé sur la toise, de 8 pieds de chambre. Une toise carrée vaut 7 m² 37; 400 toises carrées font un journal, de 29 a 4838.

On possède deux types de registres de « numéros suivis ». Le premier porte les indications suivantes:

Numéro	Nom des tenanciers et dénomination des pièces	Qualité des terrains	Contenance		
			Journaux	Toises	Pieds

Le second est pratiquement identique à son homologue savoyard. Les numéros suivis apparaissent pour la première fois en 1745 avec les plans de Céligny, Bossey, Petite et Grande-Coudre (B 53 et B 54). Le volume porte en titre « Livre des numéros de la récapitulation relatifs à ceux de la mappe ou carte général et des plans particuliers du territoire de Céligny et Bossey ». Dans la série des plans Henry, les numéros suivis existent pour Avully (B 58), Cartigny (B 62), Chancy (B 61), Epeisses et Passeiry (B 60), Petite-Grave (B 62), Rive banlieue (B 59), Vandœuvres (B 57).

Jean Georges Henry, originaire d'Alsace, avait été reçu habitant en 1764.

¹⁰ En 1935, J. Denham a rédigé un répertoire complet des noms des rues, des édifices, des propriétaires de maisons et des enseignes (A 11). Jean-Michel Billon, fils de Jean-Daniel, de Morges, reçu habitant en 1697, géomètre et architecte, collabora au plan du portique de Saint-Pierre (1750-1756). Il fut admis à la bourgeoisie, pour services rendus, avec son fils Jean-Daniel, en 1763.

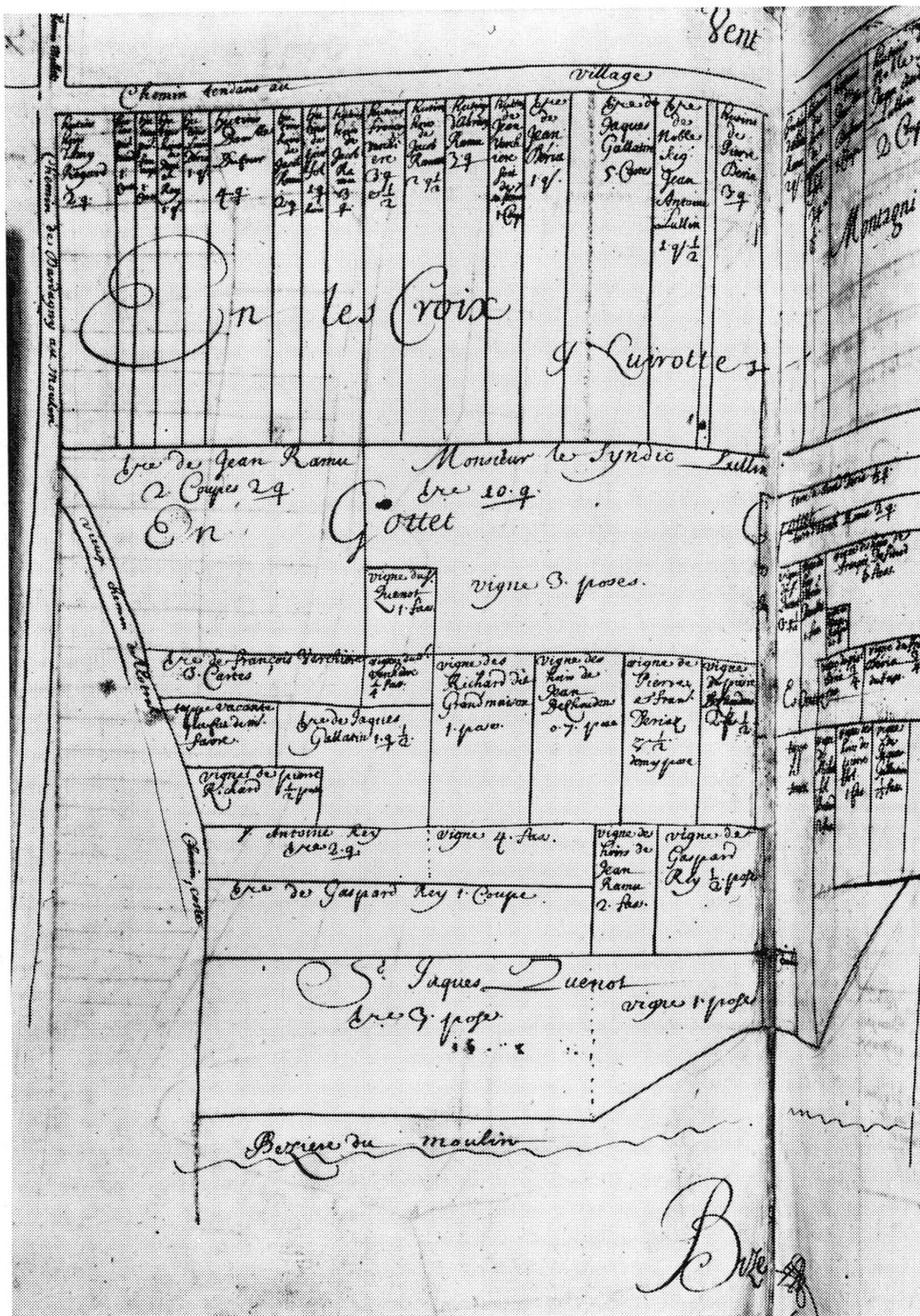
à l'œuvre Pierre Deharsu, « notaire et commissaire » second du nom, puis Jean-Théodore Grenier, Notinguer, Pierre et Georges Grosjean, Godet et Mirani.¹¹

Après 1763, la fiévreuse activité qui avait marqué la première moitié du XVIII^e siècle se ralentit, jusqu'en 1778. Pendant cette décennie, on lève des plans isolés qui sont essentiellement destinés à la rénovation des fiefs. C'est le cas des travaux exécutés par M^e Dupraz, commissaire à terriers, en 1772, pour Russin (B 63) et en 1774 pour Russin, Malval et les Baillets (B 64). En 1776, on « tire » Avusy et le fief de Saint-Victor (B 65) et Sézegnin et Athenaz (B 66), « appartenant à Messire Joseph Allexy de la Grave, baron dudit Avusy, Collonel du Régiment de Genevois et brigadier des armées du Roy ». Entre 1776 et 1781, M^e Dupraz rénove le fief du

¹¹ En 1722, Pierre Grosjean a dessiné, en tête de son plan de Cartigny (B 23), le compas, la planchette et la règle, instruments du topographe. Les Grosjean étaient une dynastie de notaires, descendant de Louis, d'Avignon, tué en 1579 au combat de Bonne. Georges (1693-1763) fut notaire de 1715 à 1763 et membre des CC dès 1746.

La série des plans géométriques commence par ceux de Pierre Deharsu: quartier Plainpalais, 1711 (B 8); banlieue de Rive, 1711 (B 9); quartier de Cornavin, 1712 (B 10); Gy et annexes, 1714 (B 11); Sionnet et annexes, 1714 (B 12).

On a ensuite les plans de vérification de Notinger: Dardagny, 1714 (B 13); Russin, 1775 (B 14) et Russin au net, 1715 (B 15); Neydens et Moisin, 1717 (B 16); Vandœuvres, Chougny, Pressy, Bonvard, Ruth, partie de Crête, Choulex, Miolan, Carre, Vézenaz, Colonge sur Bellerive, Bessinge, par Pierre Deharsu, 1718 (B 17); Vandœuvres, par Deharsu, 1718 (B 18); Genthod et Malagny, et vérification, par Deharsu, 1720 (B 19 et B 20); Mandement de Peney, par Notinguer, 1721 (B 21); Brouillards de Céligny, Petite et Grande-Coudre, 1722 (B 22); Cartigny, Petite-Grave et vérification, par Pierre Grosjean, 1722 (B 23 et B 24); Landecy, Archamps, partie de Saconnex, Vandel, Compesières, chez Garrot, Collonges, par Th. Grenier, 1723 (B 25); Mandement de Peney (second volume), par Grosjean, 1725 (B 26); Vérification de Peney, par Notinguer, 1725 (B 27) et par Grosjean, 1726 (B 28); Malval (avant 1728) (B 29); Fonds acquis par la Seigneurie en 1728 (Satigny, Peissy, Chouilly, Bourdigny (B 30), Russin au net, 1728, par Georges Grosjean (B 31) et vérification (B 32); Malval, Russin, Fenières, par Georges Grosjean, 1728 (B 33); Vérification de Russin, Malval, Essertines, Thoiry, 1728 (B 34), Athenaz, Sézegnin, Malagny, par Grosjean, 1728-1730 (B 35); Chancy et vérification, par Grosjean, 1729 (B 36 et B 37); Vessy, Sierne, Veyrier, Bossey, Crevin, Evordes, par J. Th. Grenier, 1729 (B 38); Troinex, Pesay, Grange-Collomb, Pinchat, partie de Carouge, par J. Th. Grenier, 1729 (B 39); Laconnex, par Billon et Grosjean (1729-1730) (B 41); Cologny et Chêne, Ambilly, Thônex, Gaillard, Villette, Vernaz, par Pierre et Gaspard Deharsu, père et fils, 1730 (B 41); Campagne genevoise entre Lac et Arve, par Deharsu, 1730 (correction 1754) (B 42); Malval, les Baillets, 1731 (B 43); Malval, Essertines, 1731 (B 44); Confignon, Bernex, Sézenove, par Georges Grosjean, 1732 (B 45); Avully et vérification, par G. Grosjean, 1736-1737 (B 46 et B 47); Passeiry et Epeisses et vérification, par G. Grosjean, 1736-1737 (B 48 et B 49); Valleiry et Lajoux, par Mirani, 1736-1739 (B 50); Jussy, Moniaz, les Etoles et vérification de Jussy, par Deharsu, 1742 (B 51 et B 52); Céligny, Bossey, Petite et Grande-Coudre, et vérification, par Deharsu, 1746 (B 53 et B 54); Onex, Lancy, Carouge, Pinchat, Grange-Collomb, Pesey, tirés par Mirani des mappes d'Onex et Lancy, vérifiés par Deharsu, 1747-1748 (B 55); Fief de la Commanderie de Saint-Jean, Châtelaine, Sous-Terre, Sur-Saint-Jean, Montbrillant, Sécheron, Varambé, Morillon, par Deharsu, 1749 (B 56); Cologny, Vandœuvres, Pressy, Bessinge, Crête, Chougny, Grange-Canal, partie de Chêne, 1758 (B 57), par Henry qui, de 1758 à 1763, termine la copieuse série des cadastres de la première moitié du XVIII^e siècle. Le plan B 57 porte, en tête, en manière de tableau d'assemblage le « Plan de Chougny, Vandœuvre, Pressy, Bonvard, Rut et Crête, levé et dressé par M. Jaques Barthelemi Micheli du Crest, capitaine au service de S. M. le Roy de France. 1726 », exécuté à l'échelle de 200 toises, portant la toponymie et la nature de culture. Banlieue de Rive (Chêne, Eaux-Vives, Plainpalais d'Arve, 1760 (B 58); Avully au net, 1762 (B 59); Epeisses et Passeiry, 1762 (B 60); Chancy, 1762-1763, (B 61); Cartigny, Petite-Grave, 1762-1163 (B 62).



Pl. II. Les planches 2, 3 et 4 montrent, pour un même terroir, l'évolution des cadastres. Planche 2. Dardagny (B 3, planche 8). Plan à vue de la série Campagne genevoise, de Jacques Deharsu (1685-1689). Ce type est le plus ancien. Il s'agit non d'un levé, mais d'une vue cavalière (remarquer la déformation perspective en comparant avec les plans suivants, dans la région nord). On note le nom du propriétaire, la nature de culture, la superficie estimée en pose ou en quantité de grain ensemencée sur la parcelle.

mandement de Peney, en reprenant les plans de Notinger et Grosjean (B 67) et, en 1777, Million et Desvignes dessinent un plan du quartier Cornavin d'une bienfaisance particulière, à l'échelle de 50 toises de roi (B 68). On a toujours, dans cette série, les nomenclatures habituelles: nom des possesseurs, nature de culture, contenance et pour le fief, renvoi détaillé à la grosse.¹²

III. LES CADASTRES DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Comme les documents antérieurs, en dépit des mises à jour qui avaient pu intervenir, commençaient à se périmer, on décida une nouvelle cadastration qui fut exécutée entre 1778 et 1797 mais qui procéda avec une grande célérité puisque, sur vingt-quatre atlas, vingt avaient paru avant 1791. Il était indispensable, en effet, de recommencer périodiquement l'arpentage car les levés genevois présentent cette infériorité, vis-à-vis du cadastre de Savoie, d'être dépourvus des « livres de mutation » enregistrant les changements de propriétaires. C'est sur la parcelle même qu'est inscrit le nom du détenteur ce qui implique une refonte, à peu près à chaque génération. L'avantage est, par contre, pour l'historien d'offrir une série beaucoup plus abondante, permettant les comparaisons.

Cette dernière famille est, certainement, la plus belle de tous les plans genevois. Les atlas, de même format, reliés en cuir, sont tous dessinés sur le même type par Mayer père et fils. Ils portent sur les parcelles les indications habituelles et les cartes, levées en toises de roi, ont les maisons coloriées et donnent, en tête du volume, un répertoire des noms de lieux. On leur a ajouté un autre perfectionnement: pour chaque commune, il existe un registre de récapitulation des propriétaires, un registre de « numéros suivis » contemporain des travaux des Mayer et, presque toujours, un second jeu des mêmes documents, rédigé par Noël, entre 1792 et 1798.¹³

¹² A cette même époque remontent, dans la série des « Plans étrangers » (C 1), les mappes de Collex-Bossy et Bellevue, levés entre 1773 et 1778.

¹³ Georges Christophe Mayer, fils d'Ulrich, était né en 1727 en Franconie, dans le comté de Hohenlohe. Reçu habitant en 1755, il fut chargé de la cadastration en 1778, aidé par son fils Pierre, né en 1758. Jean Rodolphe, fils de Pierre, né en 1805, fut également géomètre et topographe, auteur d'un atlas du canton de Genève et d'une carte des Etats-Unis d'Amérique.

Les plans Mayer concernent Satigny et Peney, 1778-1779 (B 70); Bourdigny, 1780 (B 71); Chouilly, 1781 (B 72); Peissy, 1782 (B 13); Russin, 1783 (B 74); Dardagny, 1784 (B 75); Genthod, 1784 (B 76); Vandœuvres, par Mayer fils, 1784, deux volumes (B 77 et B 78); Cartigny et Petite-Grave, 1784 (B 79);; Chancy, 1874 (B 80); Epeisses et Passeiry, 1784 (B 81); Avully, 1785 (B 82); Banlieue neuve de Plainpalais, 1786 (B 83); Banlieue de Rive, Cologny, Eaux-Vives, 1788 (B 85); Banlieue de Cornavin, 1788 (B 86); Jussy, par Mayer fils, en trois volumes, 1788 (B 87, B 88, B 89); Céligny, 1790 (B 90); « Territoire Turretin » (Merdisel, La Garenne, Les

IV. LE CADASTRE NAPOLÉONNIEN

Avec l'annexion à la France, l'ancienne République de Genève allait se trouver intégrée à un vaste Etat centralisé, sous la tutelle d'une administration active, hiérarchisée et pointilleuse. Le changement de style est nettement perceptible et le cadastre fournit, précisément, un point d'application typique de la nouvelle législation.

On sait que la Constituante avait, à la fin de 1790, institué la contribution foncière mais, faute d'un arpentage général, l'établissement de l'impôt demeura soumis à l'arbitraire désordonné des estimateurs et il fallut, comme dans bien d'autres domaines, attendre le Consulat pour voir se traduire en actes un principe révolutionnaire. Le II messidor an X (30 juin 1802) avait été créée une commission chargée d'étudier la réforme de la contribution foncière. Elle avait conclu à la nécessité d'un arpentage général. Mais, pour gagner du temps et par économie, on décida de ne cadastrer que 1800 communes dans toute la France et d'étendre à chaque région les résultats obtenus par ces communes-témoin. D'autre part, on ne lèverait pas la totalité des terroirs, mais seulement les blocs de parcelles portant les mêmes cultures, d'où le nom de *cadastre par masses de cultures*, donné à ce document. Le 27 vendémiaire an XII (23 octobre 1803), ce système était étendu à toutes les communes, mais ce n'était qu'un compromis imparfait. La loi du 15 septembre 1807 allait, enfin, ordonner la confection du cadastre parcellaire général, achevé autour de 1850, monument de l'administration impériale, donnant à la France cette assiette de l'impôt que l'Ancien Régime n'avait jamais pu réaliser.

Comment ces dispositions furent-elles appliquées dans le département du Léman? Une abondante documentation ¹⁴ permet de suivre, dans le détail l'évolution de l'entreprise.

Grands Bois, Peney sur Satigny) (B 91); Malval, 1796 et Essertine, 1797, par Mayer père (B 92); Dardagny par Mayer père, 1797 (B 93).

Les livres complémentaires existent pour les communes suivantes:

Communes	Numéros suivis		Récapitulation des propriétaires	
	par Mayer (entre 1792 et 1798)	par Noël	par Mayer	par Noël
CÉLIGNY et BOSSEY	1	1	1	1
CHAMPAGNE			2	1
CHÊNE		1	1	1
COLOGNY	1		1	1
GENTHOD	1	1	1	1
JUSSY, GY, SIONNET, MONIAZ . .	1	1	1	
MALVAL	1			
PLAINPALAIS		1	1	1
MANDEMENT DE PENEY	1	1	1	1
RUSSIN	Un registre de numéros suivis et un registre des propriétaires (vers 1794)			
Territoire TURRETIN	1			
VANDŒUVRES	1	1	1	1

¹⁴ Elle est conservée aux Archives d'Etat de Genève, dans le Fonds de l'ancien département du Léman (cartons 456 à 458), auxquels nous renvoyons une fois pour toutes. Comme pour les

C'est dans l'été de 1804 que le service du cadastre fut organisé, sous la ferme autorité de Girod, directeur des Contributions directes. Mayer père reprenait du service comme chef des opérations, vite remplacé par son fils Pierre. Sur les 276 communes du Léman, 243 appartenaient aux anciens territoires de Genève et de Savoie et avaient déjà été cadastrées, par contre les 33 communes du Pays de Gex – sauf Gex et Lélex – étaient entièrement à arpenter. Au-dessous de l'ingénieur vérificateur Mayer, nommé par le ministre, opéraient, sur commission du préfet, des géomètres de première classe, qui se voyaient généralement charger des travaux d'une commune, aidés par des géomètres de seconde classe. Strictement surveillés, responsables sur leurs deniers des erreurs qu'ils pouvaient commettre, ces opérateurs étaient rémunérés à la tâche. Certains venaient d'autres parties de l'Empire et c'est ainsi qu'une fraction du territoire genevois sera levée par des topographes de l'Aveyron.¹⁵

Les opérateurs étaient payés 45 centimes par hectare levé dans la « cy-devant Savoie » où les géomètres étaient guidés par la mappe sarde, et « 90 centimes pour le cy-devant Pays de Gex où ils feront le levé de détail », avec un prix particulier pour Chêne et Carouge où les propriétés avaient été fort bouleversées. Ces conditions matérielles étaient serrées et, lors des discussions préliminaires, le 26 germinal an XI (17 avril 1803), Mayer père insistait sur les difficultés topographiques et la cherté de la vie : « C'est tout au plus si un arpenteur peut lever quinze hectares l'un dans l'autre, par jour, à 1 franc par hectare. » Il faut ensuite rédiger la minute, calculer les contenances et mettre au net les trois copies. Or « on sait le haut prix des denrées dans ce pays. Tout y est à proportion. Les journées des ouvriers de terre viennent à deux francs par jour et dans la presse, plus haut. J'ai toujours été obligé de payer des journées plus fortes à mes chaîneurs ou indicateurs, qu'on payoit aux ouvriers de terre. Je les mets à 2 francs et 50 centimes. »

Une importante question préjudicielle était à trancher : comme on avait des cadastres antérieurs, ne convenait-il pas de refondre ces documents plutôt que d'entreprendre un nouvel ouvrage ? Le problème fut longuement débattu. La situation était bonne pour Genève et Mayer, parlant de son œuvre, écrivait : « Le territoire de la ci-devant république de Genève présente moins de difficultés. Les plans ont été

autres papiers de la période française, une partie – minime – des documents relatifs au cadastre sont conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie (I L 48 : contributions directes), avec une série de plans cadastraux de communes, non inventoriés.

¹⁵ Voici la composition du service du Léman, tout à fait conforme aux prescriptions réglementaires :

Ingénieur-vérificateur : Mayer fils et trois commis du bureau de Genève.

Géomètres de 1^{re} classe : Fabre, Sauvy, Vignier, Cantagrel, du département de l'Aveyron et, originaires du Léman, Cabrit, Fournier, Gorin, Bard, Boimond.

Géomètres de 2^e classe : Jacquemier et Desmaret.

Cinq contrôleurs : 2 à Genève et un à Thonon, Bonneville et Sallanches.

levés avec une précision qu'on aurait de la peine à trouver ailleurs. Ils sont en bon état et le classement des différentes cultures se trouve fait. L'échelle est le 960^e du terrain qu'il faut réduire au 5000^e. Mais le changement de culture a beaucoup varié, quoique les plans ne datent que d'une vingtaine d'années. »

Par contre le cadastre sarde suscitait un flot de critiques. Le géomètre Boimond, de Saint-Julien, le directeur des contributions du département du Mont-Blanc et Mayer lui-même rédigèrent des mémoires montrant qu'une éventuelle économie (487 500 francs pour le Léman, pour refondre l'ancien cadastre, contre 805 000 francs pour le cadastre neuf) serait payée par une grande complexité dans les opérations et une moindre précision. Le plan sarde fut utilisé, dans le Mont-Blanc et le Léman, pour confectionner les masses de cultures. Mais Mayer écrivait, le 30 mars 1808: « Rien n'annonce, rien ne fait appercevoir que [dans le Cadastre de Savoie] le levé ait été basé sur des observations trigonométriques qui auraient été reliées et rattachées à toutes les parties. On voit encore, sur les minutes, par les traces des lignes de construction, que ce levé a été fait à la planchette et même d'une manière minutieuse, puis que les points de station sont très multipliés et ne sont pas coordonnés à de grandes lignes, comme les bons praticiens l'exécutent maintenant. Il en est résulté que les erreurs de détail ont influé sur les masses. Aussi a-t-on découvert un grand nombre de défauts. Il est même plusieurs communes dont les plans sont entièrement erronés. On ne s'est pas attaché à admettre une uniformité rigoureuse dans les mesures et les échelles dont on s'est servi. Nous en avons trouvé dont celle-ci étoit le 2350^e et d'autres dont elle étoit le 2450^e de l'unité réelle en sorte qu'elles différoient de plus de quatre pour cent. Chaque commune a été arpentée isolément, sans un rattachement extérieur. »¹⁶

Aux levés isolés qui s'étaient exécutés jusque-là succédait désormais un arpentage général, rattaché au méridien de Paris par des points géodésiques de premier ordre, soigneusement déterminés et, pour chaque commune, une triangulation détaillée, à partir d'une base exactement mesurée. On aboutissait ainsi à des atlas de plans, divisés en sections à l'échelle du 1/1000^e et, plus souvent, du 1/5000^e.

L'opération fut bien accueillie. Le Conseil général du Léman avait demandé le cadastre. Dans les 33 communes gessiennes, les propriétaires avaient offert de faire les frais du parcellaire, avant même que le gouvernement s'en fût chargé et beaucoup d'entre eux feront lever des plans particuliers de leurs biens.

¹⁶ Boimond, après avoir noté les mêmes variations d'échelles, ajoutait: « Dans toutes les mappes existent des erreurs plus ou moins considérables et rarement on rencontrera un mas renfermé par des hayes vives et anciennes offrir un résultat précis... Les opérations de détail ne sont pas, dans plusieurs parties, scrupuleusement exactes. Un laps de temps de 70 ans écoulé depuis l'exécution des mappes a considérablement dénaturé les espèces de cultures; la réunion et la division de parcelles et de parties de parcelles, opérées par achats ou échanges, les erreurs qui se sont glissées dans l'exécution, toutes ces circonstances réunies font qu'on a de la peine à se reconnaître sur les localités, la mappe à la main. »

Un rapport, non daté, du directeur de 10^e inspection du cadastre, division du Rhône, à Lyon, attribue le mérite du succès « au magistrat qui administre ce département et qui, par ses talents, ses qualités aimables a su se concilier l'estime et l'amitié de tous les Genevois. Mr. de Barante étend aussi ses vues bienfaisantes et protectrices sur tous les travaux du cadastre ; il ne néglige aucune mesure susceptible d'en assurer la marche et seconde par tous ses moyens le zèle du directeur. » Celui-ci, M. Girod, « a des connaissances précieuses en agriculture et il s'est attaché à fixer d'avance, d'une manière certaine, le prix moyen des classes de terrain pour chaque commune... Je crois... que ses résultats sont vrais. » On vante « son zèle soutenu et les soins continuels qu'il met à découvrir la vérité. M. Mayer est un bon géomètre... Il unit les connaissances de théorie à une grande habitude des travaux sur le terrain. Il est parfaitement en état de conduire l'opération qui lui est confiée. Mais un peu de négligence, une lenteur naturelle peut-être, une sorte de timidité vis à vis de ses subordonnés, l'empêchent d'apporter dans l'exercice de ses fonctions le degré d'activité et de vigilance nécessaire. Les géomètres de ce département sont en général instruits et laborieux. Plusieurs d'entre eux sortent du département de l'Aveyron, école excellente et qui a produit un grand nombre de sujets recommandables. Mais ils donnent dans un excès opposé à celui que je reproche à M. Mayer et ils sont disposés, en général, à conduire leur travail un peu vite. »

C'est dans la phase finale de l'Empire que fut cadastré, après 1810, la plus grande partie de l'actuel canton de Genève. Trois communes seulement (Cologny, Dardagny et Satigny) furent levées avec le système des masses de cultures. Dès son instauration, en 1807, le cadastre parcellaire fut activement poussé.¹⁷ Le cadastre français forme, aux Archives d'État, la section de E 1 à E 4, comprenant essentiellement les atlas.¹⁸ Elle se complète par des cartons de documents annexes (procès-verbaux de

¹⁷ Dans l'année 1807 on cadastra vingt-deux communes du Léman : Ferney, Pregny, Cessy, Chevry, Crozet, Pouilly-Saint-Genis, Sergy, Vesancy, Vesennay, Contamine-sur-Arve, Loëx, Nangy, Satigny, Viry et Avusy, Bons, Cusy, Hermance, Messery, Nernier, Yvoire, Arâches, Cluses.

¹⁸ Voici la liste des atlas cadastraux de la période française (le nom de la commune est suivi du nom du géomètre et de la date. L'astérisque indique qu'il s'agit d'un plan par masses de cultures).

AIRE-LA-VILLE, Jacquemier, 1810. — AMBILLY (section C), Antoine Téterel, 1813. — AVULLY, François Cabrit, 1815. — AVUSY, LACONNEX, SORAL, Augustin Perrier, 1817-1818. — BERNEX, ONEX, CONFIGNON, Cantagrel, 1811. — CAROUGE, Fournier, 1812. — CARTIGNY, Alex. Cabrit, 1815. — CÉLIGNY, Fabre, 1812. — CHANCY, Joseph Millon, 1815. — CHÊNE-BOUGERIES, F. Cabrit, 1812. — CHÊNE-THONEX, F. Cabrit, 1812. — CHOULEX, Boimond, 1812. — COLLEX-BOSSY, Fabre et Sauvy, 1806-1807. — COLLONGE-BELLERIVE, Joseph Million, 1812. — * COLOGNY, Amoudruz, 1809. — COMPESIÈRES, Boimond, 1810. — CORSIER, Joseph Million, 1812. — * DARDAGNY, Mayer père, 1809. — EAUX-VIVES, Besson, 1812. — GENTHOD, Fabre, 1812. — JUSSY, Desmaret et Million, 1812. — HERMANCE, Désiré Gorin, 1809. — LANCY, Al. Cabrit, 1812. — MEINIER, Boimond, 1812. — MEYRIN, Boimond, 1806. — PERLY-CERTOUX, Boimond, 1810. — PLAINPALAIS, A. Cabrit, 1812. — PREGNY, Sauvy, 1807. — PRESINGE, Désiré Gorin, 1812. — RUSSIN, Sauvy, 1812. — GRAND-SACONNEX, Fournier, 1806. — PETIT-SACONNEX, Cantagrel, 1812. — * SATIGNY, Sauvy, 1807. — TROINEX, Viguier et Boimond, 1812. — VANDEUVRES, Bristielle, 1812. — VERNIER, Besson, 1806. — VERSOIX, Sauvy et Fabre, 1806. — VEYRIER, Viguier et Boimond, 1812.

délimitation des communes, registres de calculs et de vérifications minutes des plans) et par une collection de matrices de la contribution foncière, de classements parcellaires et d'évaluations et surtout de bulletins de propriétés, sur lesquels nous reviendrons.

Ces plans, d'une homogénéité de facture typique, sont très caractéristiques par l'élégance de leur rendu, la précision du levé et ils rappellent la série des cadastres de Mayer, de la fin du XVIII^e siècle. C'est le cadastre napoléonien qui introduira le système métrique dans l'agronomie genevoise.¹⁹ Avec lui se termine la série de documents que nous nous proposons de décrire. On aura, ensuite, la loi genevoise sur le cadastre du 1^{er} février 1841 et le règlement général du 14 octobre 1844, qui ont jeté les bases de l'organisation actuelle et ont été, à leur tour, à l'origine d'un remarquable arpentage.

V. CE QUE RÉVÈLENT LES CADASTRES

L'intérêt exceptionnel des documents genevois réside dans leur abondance, bien répartie dans le temps et couvrant la fin du XVII^e siècle et le XVIII^e siècle qui fut, à bien des égards, le siècle d'or de la République.

Ces cadastres, longtemps regardés comme de simple documents fiscaux, sont une mine pour le géographe et l'historien qui les scrutent selon des méthodes maintenant bien au point, mais dont l'historiographie genevoise, sollicitée, il est vrai, par de passionnants problèmes politiques ou intellectuels, n'a pratiquement pas encore tiré parti. Nous nous contenterons d'indiquer quelques thèmes et quelques directions de recherches.²⁰

a) Un premier aspect est celui de la toponymie. Les plans et les matrices livrent un stock considérable de noms de lieux, habités ou cultivés, dont il serait nécessaire de dresser le répertoire complet, d'établir l'étymologie et de suivre l'évolution, pour aboutir à un *corpus* systématique dont Charles Marteaux a donné le modèle, pour la Savoie voisine.²¹

b) Les parcellaires livrent également des indications sur la structure des terroirs, la forme et le groupement des parcelles, la composition des habitats. Il y a là un domaine d'archéologie agraire, bien défriché dans les pays germaniques qui sont fort

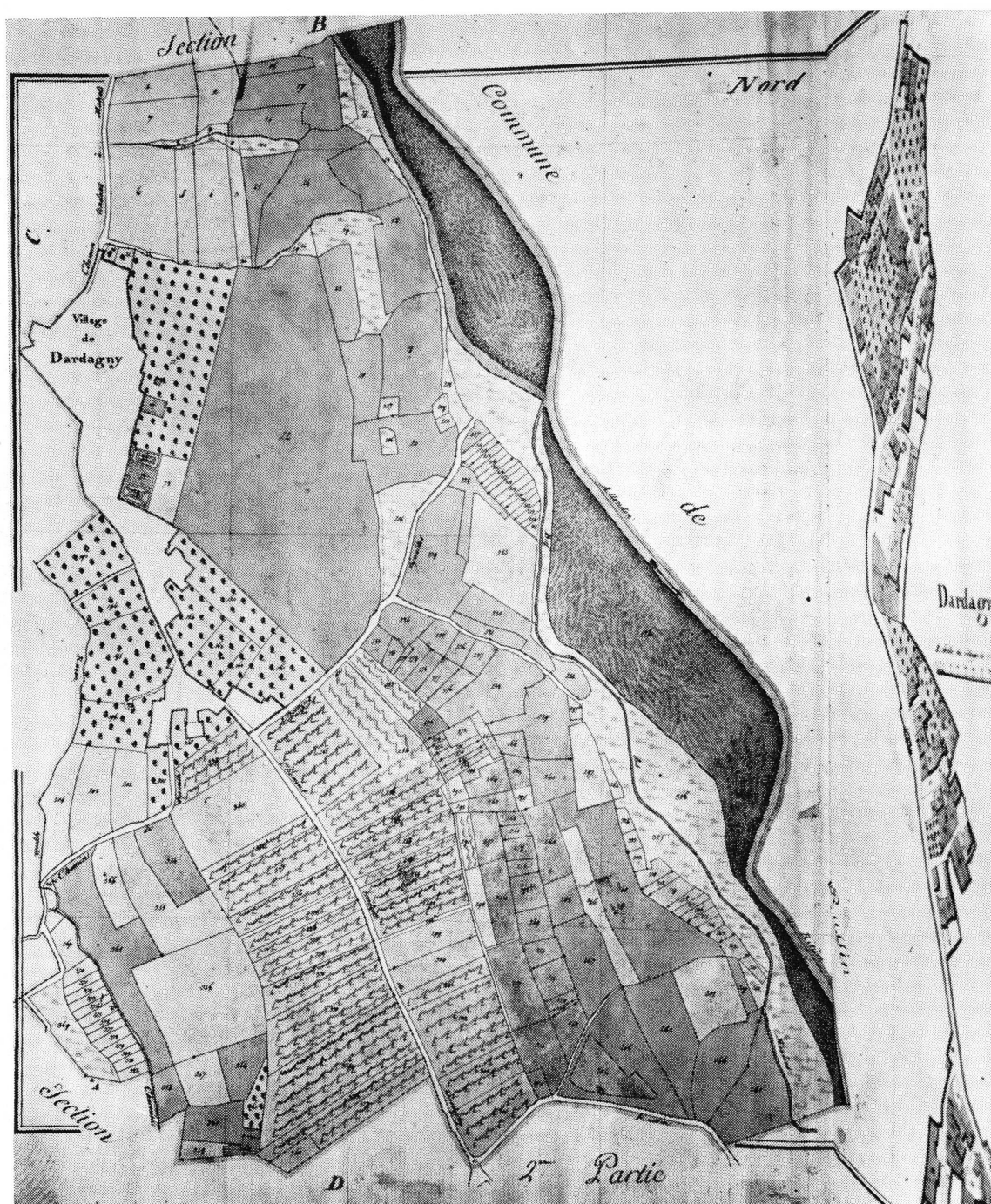
¹⁹ On employa d'abord l'hectare sous le nom d'arpent métrique, valant 3 poses et 282 toises (1 pose de 400 toises), subdivisé en ares (perches métriques) de 14 toises et 7 pieds et le centiare (3 pieds carrés 078 lignes).

La partie savoyarde du Léman, avec 286 000 arpents métriques imposés, payait 381 377 francs de contribution foncière soit 1 fr. 33 par hectare et le Mont-Blanc, avec 730 000 arpents, 660 000 francs soit 90 ct par hectare. La partie savoyarde du Léman payait 2 fr. 62 de contribution foncière par tête et le Mont-Blanc 2 fr. 20.

²⁰ Voir notre travail, *Le cadastre savoyard de 1738, et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociale*, *Revue de géographie alpine*, t. XLIII, 1955, pp. 255-298.

²¹ Charles MARTEAUX: *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730*, Annecy, Abry, et Académie Florimontane, 3 vol., 1935-1938.

Pour la région de Genève, une première revue: Jean-Frédéric ROULLER: *Toponymie Genevoise*, *Le Globe*, t. 101, 1961, pp. 106-136.



Pl. IV. Cadastre français, par masses de cultures (Dardagny, E 2, section D, 4^e feuille, 1^{re} partie), par Mayer père (1809). Remarquer le figuré des hutins (vignes hautes), en traits ondulés; des vergers (pointillé); des labours (grisé); des prés (clair); des marais (sombre), correspondant aux couleurs du plan. Le morcellement s'est accentué depuis la fin du XVII^e siècle (En Gottet), mais la répartition des cultures n'a pratiquement pas changé depuis le XVII^e siècle.

en avance sur nous pour l'*Agrargeographie* et surtout la *Siedlungsgeographie*. Pour la France du Sud-Est, notamment l'avant-pays alpin et les zones qui le prolongent en Suisse romande, nous devons confesser une ignorance presque totale. L'examen du cadastre sarde et surtout des plans genevois laisse apparaître un phénomène de grande portée mais qui, sauf erreur, n'a pas été souligné : l'avant-pays savoyard et genevois est un terroir d'enclos, à l'allure caractéristique de bocage, qui apparaît d'ailleurs dans les photographies et les observations aériennes. Enclos créés de main d'homme, comme le montre un rapport de Girod, directeur des contributions : « Dans ce département, chaque parcelle de pré est close de hayes vives, plus ou moins en bon état ; ces clôtures sont nécessitées par la diversité des cultures, par le grand nombre des propriétaires qui peuvent aisément se nuire les uns aux autres. Le bois que fournit la haye vive ne peut, en général, couvrir les frais de clôture. Presque tout celui qui est donné par la pousse de la haye est employé à la garnir, de sorte que les frais de culture restent sans indemnité et sont en pure dépense. » Ce bocage eut aussi pour origine — à une date inconnue — la nécessité de fournir, dans un pays d'agriculture tournée vers les céréales et labours et peu fourni en forêts de plaine, le combustible nécessaire à la cuisson du pain, les liens pour la moisson et, surtout, la « feuille » ou « feuillerin » pour l'alimentation du petit bétail, pendant l'hiver. Rendu moins nécessaire par la « révolution fourragère », condamné par la mécanisation car les haies gênent l'évolution des machines, ce système de clôtures est en train de se démanteler sous nos yeux, depuis la fin du siècle dernier mais reste encore fortement inscrit dans le paysage.

Une autre enquête à mener serait celle du contraste entre les paysages plus « savoyards » des communes réunies et ceux des anciennes possessions genevoises. Il semble que deux types de propriétés s'y soient constitués. D'un côté, le terroir savoyard, à enclos, à petites parcelles très morcelées ; de l'autre, autour des « campagnes » possédées par les citoyens, un tissu à mailles plus larges, avec, dès la fin du XVIII^e siècle, quelques taches d'*openfield* céréalier. C'est du moins l'impression que laisse l'examen des plans, qui devraient faire l'objet d'une analyse systématique.

c) Dans les plans du XVIII^e siècle, le géographe pourra cueillir, au passage (voir la planche I), quelques croquis de maisons rurales montrant l'ancienneté d'un type original, qui se poursuit dans le Bas-Chablais. Il s'agit d'une « maison bloc à terre », faite d'éléments juxtaposés, avec son porche de grange et, surtout, son toit de tuiles-canal, parfois à une seule pente.²²

d) Les cadastres se prêtent, d'autre part, aux investigations d'histoire économique et sociale, dans la ligne des travaux d'E. Labrousse et de son école, sur la propriété foncière. Dans un territoire exigü, la proximité d'une riche cité a conduit à la formation

²² Là encore, nous ne possédons pas de carte détaillée montrant la répartition de ce type de maison rurale qui forme un élément avancé, au sein des maisons de type alpin ou subalpin, de l'habitat méridional, remontant par la vallée du Rhône, vers la Bresse (voir la carte des toits dans l'*Atlas de la France*).

de domaines possédés par des éléments urbains. Bien que les cadastres genevois soient dépourvus de « livres de mutations » que comporte le cadastre sarde et qui enregistrent les changements de propriétés, le fait que les noms des propriétaires soient inscrits sur les plans et commodément rangés dans les livres de « numéros suivis », le fait aussi que ces descriptions se succèdent presque à chaque génération, dans une ville où abondent les indications sur les habitants, permettent de suivre l'évolution des biens d'une famille, ou d'un groupe d'individus et de mesurer à diverses époques, la consistance de leur fortune terrienne. On saisit de quel intérêt serait un tableau de la distribution du sol de la campagne genevoise, selon les catégories sociales. Un ensemble de documents annexes au cadastre napoléonien se prêterait particulièrement bien à cette enquête. En effet, à côté de 38 registres de « numéros suivis » donnant, de l'an XIII à 1826, la liste alphabétique des propriétaires, on a conservé, pour toutes les communes, 24 cartons de « bulletins de propriétés » prescrits par la loi française et couvrant la période 1801-1818, car la Noble Chambre des comptes continua pendant quelques années, après la Restauration, le système français. Il s'agit d'un relevé individuel des parcelles possédées par chaque propriétaire, ce qui permet une véritable photographie de l'état social.²³

e) A côté des plans et des matrices, les documents annexes, préparatoires à l'arpentage et à l'assiette de l'impôt, sont également une source précieuse. On en donnera, pour terminer, un exemple, avec la minutieuse enquête du directeur Girod, adressée le 29 août 1812, au préfet du Léman. Il s'agissait de déterminer l'assiette de l'imposition, en parvenant à une estimation précise du rendement et des frais de culture des terres. Girod, passionné d'agronomie, se livra à une véritable dissection de l'agriculture des environs de Genève, apportant des précisions que ne donne aucune autre documentation du temps. Il avait été fort dépité par les critiques formulées contre ses vues par l'administration du cadastre et s'employa à les réfuter en détail.

L'agriculture genevoise commençait à bénéficier des améliorations introduites par les grands propriétaires, adeptes de l'Angleterre en matière agronomique, et elle tranchait nettement, par ses techniques plus avancées, sur les campagnes du reste du Léman. L'usage des engrais était déjà répandu: « Toutes les pailles récoltées converties en engrais ne pourraient faire la cinquième partie de ceux qu'exigent les champs... Il est constant que toutes les prairies, qui environnent Genève dans un rayon de plus de 3 lieues, reçoivent une quantité plus ou moins grande d'engrais, sans quoi les produits seraient certainement plus de la moitié moindres. Les prairies plus éloignées en reçoivent beaucoup moins, parce que la distance de Genève en rend le transport trop dispendieux et force à ne conduire sur les prés que l'excédent de celui qu'exigent les champs. »

²³ Dans un autre domaine, ces listes de propriétaires, vérifiées et signées par les intéressés, livrent la proportion des individus sachant écrire.

La culture était conduite en assolement quadriennal, avec jachère, sur le rythme : repos, froment, trèfle, froment, soulignant le caractère céréalière rendu nécessaire par l'approvisionnement de la cité.

Girod établit le bilan d'un hectare de terrain. Au cours de la première année de rotation, pour trois labours, il faut treize journées et demie de charrue, attelée à 4 bœufs et conduite par 2 hommes à 8 francs par jour, soit 108 francs. On sème ensuite 4 coupes et demie à 19 francs, soit 85 fr. 50. Les dépenses suivantes sont ainsi réparties :

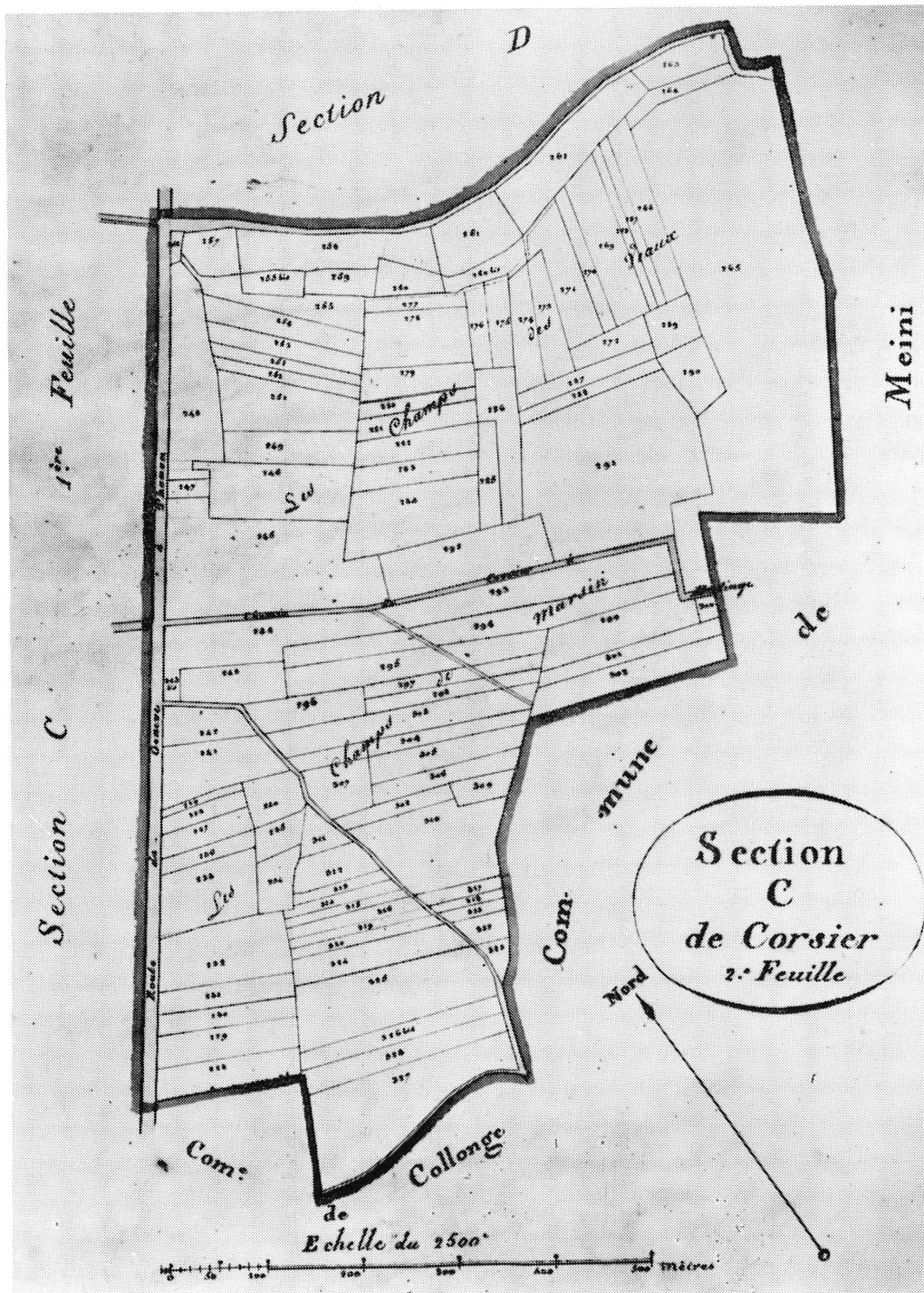
« Pour semer le froment, une journée d'homme	2 francs
Pour herser deux fois, une journée et demie d'homme et de cheval . .	5 francs
Rayage pour l'écoulement des eaux : une demi-journée de charrue	4 francs
Pour nettoyer et perfectionner les rayes, une journée d'homme . . .	2 francs
Total de la première année	206 fr. 50

Deuxième année

» 12 kg de graine de trèfle à 1 fr. 50	18 francs
Pour semer cette graine, une demi-journée d'homme	1 franc
Pour sarcler le froment, deux journées de femme	2 francs
Pour moissonner, douze journées à 2 francs	24 francs
Pour lier le blé en gerbes, une journée et demie d'hommes et deux de femmes	7 francs
Pour transporter les gerbes à la grange, 4 voyages à 75 centimes . .	3 francs
Pour battre et vanner, vingt journées, en grande partie d'hyver . . .	30 francs
Total deuxième année	86 francs

Troisième année

» Pour gypser le trèfle, 3 quintaux métriques de gypse	9 francs
Pour transporter et répandre le gypse	4 francs
Pour faucher le trèfle, 1 ^{re} et 2 ^e coupes, quatre journées d'homme . .	2 francs
Pour le charger et transporter à la ferme, 4 voyages à 75 centimes . .	3 francs
Un coup de charrue, quatre journées et demie	36 francs
Semences, 4 coupes et demie à 19 francs	85 fr. 50
Pour semer le blé, une journée d'homme	2 francs
Pour herser deux fois, une journée et demie d'homme et de cheval . .	5 francs
Pour rayer le champ, une demi-journée de charrue et une journée d'homme	6 francs
Pour sarcler, deux journées de femme	3 francs
Total troisième année	161 fr. 50



Pl. V. Cadastre français, type normal. Corsier (E 2, section C, 2^e feuille), au 1/2500^e, échelle métrique. On porte simplement le lieu-dit et le numéro de la parcelle, renvoyant à l'état de section. Levé par Joseph Millon (1812).

Quatrième année

» Pour sarcler, moissonner, lier, porter à la ferme, battre, comme deuxième année	67 francs
Pour obtenir les récoltes indiquées dans l'assolement qu'on vient de supposer, il faut au moins 36 chars de fumier qui, à 6 francs l'un, donnent	216 francs
Pour charrier sur le champ et épancher	24 francs
Total des quatre ans	716 francs

» Le labour ne peut se faire à moins de 4 bœufs et 2 hommes. Souvent au lieu de 4 bœufs on en attelle 6, soit lorsqu'on rencontre des terres très fortes, soit lorsque la sécheresse les a tellement durcies qu'on ne peut les rompre qu'avec une force majeure. Ceux qui n'ont que 4 bœufs sont, dans ces fâcheuses circonstances, dans le cas de suspendre les labourages et d'attendre que les pluies aient rendu le sol plus maniable. » Quatre bœufs de bonne taille, à l'âge de cinq ans, coûtent 1200 francs. Ils peuvent travailler pendant cinq ans. « Parvenus à l'âge de dix ans, leur démarche devient lente et roide; l'on est forcé de les vendre pour le boucher. Dans ce département, on ne les engraisse que rarement. Ils sont achetés d'automne par des engraisseurs et se conduisent dans des endroits où les fourrages sont abondants... Les bœufs vendus à l'automne, où ils viennent de subir toutes les fatigues du labourage... doivent nécessairement perdre de leur prix d'achat, au moins un quart, soit 60 francs par an. Ils consomment à quatre 150 quintaux métriques de foin, à 5 francs le quintal, soit 750 francs. La charrue coûte, toute établie, 120 francs et dure dix ans. Il faut deux personnes pour conduire les bœufs. Ces deux personnes, dont l'une est un homme fait et l'autre un jeune homme, coûtent 300 francs de gages. Il faut les nourrir, éclairer, chauffer, blanchir, ce qui équivaut à 1 franc par jour. » Les bœufs, la charrue et le bouvier reviennent donc à 1950 francs par an.

La prairie joue, par contre, un rôle très subordonné dans cette économie rurale : « L'on peut dire que si l'on ne faisait pas consommer la majeure partie des foins par des vaches pour obtenir des engrais, l'on seroit obligé d'abandonner la culture des champs qui sont bien loin de fournir, par les pailles qu'ils produisent, les engrais qui leur sont nécessaires... Dans les années de disette, plusieurs propriétaires sont obligés de racheter très cher, pour leur consommation, les denrées qu'ils ont vendues à bon marché les années d'abondance. Dans les années de disette, ce n'est pas les propriétaires du département qui profitent de la hausse qu'acquièrent les denrées, mais bien les étrangers, particulièrement les propriétaires de l'Ain et du Jura, d'où ce département tire en général en vin et en blé ce qui lui manque pour sa consommation. » L'arpent métrique de pré occasionne annuellement pour 46 fr. 50 de frais d'exploitation, ainsi répartis :

Râtelage et nettoyage	2 francs par arpent	
Deux chars d'engrais à 6 francs	12 francs
Pour faucher 1 arpent, trois journées d'homme à 2 francs	6 francs
Pour le faner, six journées de femmes à 1 fr. 50	9 francs
Transport: 2 voitures à 75 centimes	1 fr. 50
Rayage et égayage	10 francs

La vigne est, par contre, une des préoccupations essentielles du monde rural: « Pour tailler la vigne (cette opération se porte en grande partie en dépense parce que le bois résultant de la taille ne suffit pas pour en faire les frais. Il n'y a point d'agriculteur qui ne donnât volontiers les sarments pour la peine d'en débarrasser les vignes) 8 journées que nous n'avons évaluées qu'à 1 fr. 50, parce qu'elles ont lieu dans le commencement du printemps 12 francs

» La vigne ne se rajeunit pas par l'arrachement et la replantation successifs des seps qui la composent, à mesure qu'ils vieillissent, mais par le provignage des vieux seps que l'on couche dans la terre et d'où l'on ne fait ressortir, à des distances déterminées, que les extrémités des sarments, au nombre de deux, trois et même quatre, pour former des souches nouvelles. Dans une vigne d'un arpent métrique si l'on ne veut pas que la vigne dépérisse, il faut faire annuellement mille de ces nouvelles souches. La façon est payée à 2 centimes et demi la pièce ce qui fait une dépense de 25 francs

» Avant de recouvrir les vieux seps, on met du fumier dans les creux où ils sont couchés. Il en faut 6 chars par arpent qui, à 6 francs le char, font 36 francs

» Ces opérations finies, on donne un premier labour avec le fossoir. Pour labourer un arpent métrique de vigne, il faut trente-six journées qui, à 2 francs, donnent 72 francs

Il faut au moins 1000 échalas chaque année 21 francs

Pour effeuiller, ébourgeonner la vigne, douze journées de femme à 1 fr. 50 18 francs

Pour un second labour, 27 journées seulement, attendu qu'il est moins difficile que le premier 54 francs

Pour frais de vendange, de tonneaux, pressoirs, attendu que les marcs détrempés par l'eau donnent une boisson dont on peut tirer parti, seulement 12 francs

Total des dépenses pour un arpent métrique de vigne 250 francs.»

Dans ses notes sur l'agriculture au temps du Premier Empire, le directeur Girod insistait sur la difficulté de trouver des informations statistiques exactes: « Il n'y a de mercuriales tenues avec exactitude qu'à Genève: les marchés de la Roche, de Boège, de Bonneville de Viuz, qui sont ceux où se vendent le plus de grains, n'ont

pu en fournir à l'inspecteur. Pour avoir connaissance du prix des denrées, il faut s'en rapporter à la notoriété publique, aux dires des maires et des adjoints qui portent ces prix au-dessous des réels, de sorte que pour obtenir une base qui présente quelque exactitude, on est obligé de revenir aux mercuriales de Genève, ce qu'on peut faire d'autant plus volontiers que les denrées qui se vendent dans la majeure partie des divers marchés du département y sont achetées par des marchands qui les portent eux mêmes à Genève... Genève est la seule ville du département qui présente un débouché marqué pour les denrées, Il ne se vend du vin et des fromages qu'aux marchés de Genève... Le département fournit peu de bois aux marchés; la majeure partie des bois de chauffage ou de construction arrive du St Plomb (*sic*) et de la Suisse.

» Un bon domestique de campagne coûte environ 200 francs de gages; sa nourriture peut s'élever à 300 francs; il travaille environ trois cents jours par année. La moyenne de sa journée est d'environ 1 fr. 70; la moyenne de celle de l'ouvrier ne s'élève guère plus haut, en supposant qu'il travaille pendant les cinq mois de la belle saison et pendant la moitié des sept et de la mauvaise.»

Cette rapide présentation des plus anciens cadastres genevois a pu, nous l'espérons, attirer l'attention sur les richesses multiples qu'ils offrent aux chercheurs des disciplines les plus variées. Il est à souhaiter que se tourne désormais vers eux la curiosité de tous ceux qui entendent reconstituer le passé des terroirs. Elle ne sera pas déçue.

(Photos L. Trepper, Genève)